

## MAINTENANCE DES MATERIELS INDUSTRIELS

### *Les règles de l'art de la maintenance des matériels industriels*

#### OBJECTIFS

- Rappel des bases techniques indispensables (vide, HP, filetages, raccords, couples de serrage, PMA ...)
- Connaître :
  - Les principes de base permettant la « consignation du matériel »
  - Les principales erreurs à ne pas commettre
- Approfondir le fonctionnement des matériels et des accessoires
- Maîtriser les opérations courantes d'entretien
- Avoir une parfaite connaissance technique des matériels afin d'être capable d'analyser toutes les conséquences des interventions
- Apprendre à détecter les indices révélateurs d'une possible défaillance

#### PUBLIC CONCERNE

- Technicien de maintenance, chef d'atelier, toute personne ayant une connaissance des opérations de maintenance sur des matériels de nettoyage industriel

#### PRE-REQUIS

- Savoir compter, lire et écrire le français

#### PROGRAMME

1. La maintenance des matériels
2. Le combiné hydrocureur aspirateur nettoyage industriel
3. La pompe à vide à anneau liquide
4. Le vide
5. Le circuit d'aspiration et de refoulement d'un combiné ADR
6. L'eau sous pression
7. La détermination du perçage des trous pour têtes, buses & gicleurs
8. Pourquoi des matériels conformes à la directives ATEX
9. Les mauvaises pratiques
10. Les domaines d'utilisations et d'entretiens des matériels conformes à la directive ATEX
11. L'entraînement des pompes
12. La maintenance des lignes d'arbre
13. La maintenance des pompes à vides à anneau liquide
14. La maintenance des pompes HP
15. La périodicité des maintenances
16. Les schémas hydrauliques
17. Les schémas électriques
18. Les schémas pneumatiques
19. Les pannes et remèdes
20. L'aide à la recherche de pannes



## Module NIAM

# MAINTENANCE DES MATERIELS INDUSTRIELS

*Les règles de l'art de la maintenance des  
matériels industriels*

**DUREE : 21 heures** (3 x 7 heures ou 2 x 7 heures et 2 x 3.5 heures – à convenir)

**LIEU : Centre de formation Gustave Rivard** - Zi le Grand Clos – 49640 Daumeray

**TARIF 2022 : 1620 € HT par personne**

(Hors frais de déplacement – repas inclus le midi)

**Renseignements et inscriptions :**

Tel : +33 2 41 33 68 68

[www.formation-rivard.fr](http://www.formation-rivard.fr)

[centre.formation@rivard.fr](mailto:centre.formation@rivard.fr)



## CONTENU DE LA FORMATION

Nous dispensons des formations complètes, dans les métiers :

- De l'assainissement collectif et individuel
- Des travaux à l'eau sous pression
- Du nettoyage industriel

Les modules et cursus sont réalisés en considérant :

- Le rôle des intervenants
- Les matériels mis en œuvre
- Les spécificités des sites de travail



Pour chaque formation, nous définissons les prérequis.

A l'issue de la formation, un contrôle des connaissances est effectué avec un avis émis par une équipe de spécialistes

Ces programmes comprennent :

- Une partie théorique en salle avec :
  - Des supports pédagogiques favorisant les échanges avec les stagiaires (Fichiers Powerpoint animés, séquences filmées, affichage sécurité ...)
  - Une sensibilisation à divers risques en analysant les causes d'accidents et en proposant diverses solutions pour les éviter
- Une partie pratique avec :
  - Un hall de travaux pratiques et salle de simulation permettant de mettre en évidence les différents principes des métiers (débit, pression, perte de charge, vide, ...).
  - Une plate-forme de puissance dans laquelle les stagiaires utilisent les uns après les autres les outils haute pression en présence d'un accompagnateur

**Les stagiaires devront s'équiper de leurs chaussures de sécurité**

## MODALITES D'INSCRIPTION

- Demande d'inscription auprès de [centre.formation@rivard.fr](mailto:centre.formation@rivard.fr) ou 02 41 33 68 35

Pour chaque formation, une convention et convocation sont envoyés par courriel et par voie postale.

A l'issue de la formation, vous recevrez :

- L'attestation de suivi de stage
- La feuille d'émargement
- Le résultat du contrôle des connaissances
- La facture

## ANNULATION DES INSCRIPTIONS

- En cas d'annulation effectuée dans les 2 semaines précédant le début de la formation, 40% du montant H.T. de la formation sera dû.
- RIVARD se réserve le droit d'annuler une session, en particulier dans le cas d'un nombre insuffisant de participant
- Toute formation débutée est due dans son intégralité

## CONDITIONS DE REGLEMENT

Sauf condition exceptionnelle, le paiement s'effectue à 30 jours date de facture